

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 16 mai 2025

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	15
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :

06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yann BONDIER-MORET.

Etaient présents : Y. BONDIER-MORET Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, V. BRIQUEZ Adjoints, A. COLLE, V. DEFFRADAS, B. DUBREZ, V. DUMONT-GIRARD, B. NOUGIER, R. PERRIER.

Etaient excusés : C. ARBEZ procuration à Y. BONDIER-MORET, S. GAUDY procuration à R. PERRIER, A. GAUTHIER procuration à V. BRIQUEZ, S. MARTIN procuration à V. DUMONT-GIRARD, R. TEDOLDI procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON.

M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON a été nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération du 28 mai 2021, fixant la participation des familles résidentes et non résidentes pour le temps extrascolaire et périscolaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions,

OBJET**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :****Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire**

DÉCIDE qu'à compter du **1^{er} septembre 2025**, les participations financières demandées aux parents seront de :

Tarifs extrascolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfants dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.043 %	0.038 %	0.032 %
Plancher : 801,00 €	0.34 €	0.30 €	0.26 €
Plafond : 5 000.00 €	2.15 €	1.90 €	1.60 €

OBJET

Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :

Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire

Tarifs périscolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfants dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.039 %	0.033 %	0.028 %
Plancher : 801,00 €	0.31 €	0.26 €	0.22 €
Plafond : 5 000.00 €	1.95 €	1.65 €	1.40 €

Pour les familles **non résidentes** une majoration de **15 %** sera appliquée à ces tarifs.

Le tarif du **goûter** est fixé à compter du **1^{er} septembre 2025** à **0.70 €**.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En Mairie, le 22 mai 2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON



Le Maire
Yann BONDIER-MORET

